

LEVÉE DES DERNIÈRES CONDITIONS À L'OPÉRATION AVEC EAGLE FOOTBALL

Lyon, le 10 décembre 2022

OL Groupe rappelle que la société Eagle Football Holdings LLC¹, contrôlée par M. John Textor, s'est engagée auprès de ses principaux actionnaires historiques (Pathé, IDG Capital et Holnest, *ci-après les "Vendeurs"*) à acquérir 39 201 514 actions OL Groupe au prix de 3 € par action et 789 824 OSRANES OL Groupe au prix de 265,57 € par OSRANE. Le contrat d'acquisition est ferme et inconditionnel ; en particulier, il ne comprend pas de conditions relatives au financement de l'opération ou d'accords de tiers.

Eagle Football s'est en outre engagée à souscrire, sous réserve de la réalisation de ces acquisitions, à une augmentation de capital réservée d'OL Groupe d'un montant total de 86 M€ (*les opérations décrites ci-dessus étant ci-après désignées ensemble "l'Opération"*). Cette augmentation de capital a été approuvée par l'assemblée générale du 29 juillet 2022.

En ce qui concerne la dette du groupe Olympique Lyonnais, il est rappelé que l'ensemble des prêteurs du groupe Olympique Lyonnais ont donné leur consentement à l'Opération ("*waivers*")².

A la suite du communiqué du 8 décembre dernier, Eagle a maintenant confirmé que tous les accords nécessaires ont été obtenus, et que les contrats correspondants ont été signés, de telle sorte que les conditions sont réunies pour procéder à la réalisation de l'Opération.

Eagle et ses sources de financement, ainsi que les Vendeurs et OL Groupe, sont maintenant prêts à engager le processus de *closing*.

Compte tenu des délais techniques inhérents à ce type d'opérations, ce *closing* devrait intervenir le 19 décembre 2022.

La Société publiera un communiqué de presse lorsque le *closing* sera réalisé.



Euronext Paris - compartiment C

Tél : +33 4 81 07 55 00
Fax : +33 4 81 07 45 65

Email : investisseurs@ol.fr

www.ol.fr

Indices : CAC Small - CAC Mid & Small - CAC All-Tradable
- CAC All-Share – CAC Consumer Discretionary
Code ISIN : FR0010428771
Reuters : OLG.PA
Bloomberg : OLG FP
ICB : 40501030 Services de loisirs

¹ Directement ou indirectement, par une affiliée ("Eagle Football").

² Sous réserve notamment d'un remboursement partiel anticipé de la dette bancaire d'environ 50 M€.